



Fiche financière

L'entrée en vigueur du présent projet de loi implique un coût supplémentaire estimé à 5.5 millions d'euros qui se répartit comme suit :

2.5 millions d'euros	Aide impact environnemental et climatique
1.5 millions d'euros	Aides à la modernisation
1 million d'euros	Extension des conditions d'éligibilité
0.5 millions d'euros	Aides relatives aux régimes de sécurité alimentaire, portant sur l'hygiène des denrées alimentaires

Les nouveaux régimes de sécurité alimentaire, portant sur l'hygiène des denrées alimentaires ainsi que sur l'impact environnemental et climatique, élaborés pour réussir et contribuer efficacement à l'amélioration structurelle et à l'accroissement de la compétitivité de nos entreprises, en plus de répondre aux objectifs du PNEC. Ces mesures auront un impact sur le programme pluriannuel des dépenses en capital.

La modernisation, l'extension des conditions d'éligibilité, notamment en ce qui concerne les activités et la taille des entreprises, ainsi que l'adaptation des critères d'aides en faveur des jeunes entreprises, auront également un impact sur le budget de l'État.